



POLITIQUE DE RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

Cairn s'engage à maintenir des normes élevées de responsabilité sociale d'entreprise dans toutes ses activités professionnelles. Nous aspirons à des normes de pratique élevées par le biais d'un processus d'amélioration continue de nos systèmes de gestion et de notre performance, y compris par l'adoption de codes et de normes internationaux lorsque cela est possible. Pour respecter cet engagement, nous allons mettre en œuvre des systèmes de gestion dans nos opérations qui seront conformes avec les exigences de nos normes en matière de responsabilité sociale d'entreprise:

- Nous conformer avec toutes les lois, réglementations et autres normes concernant l'emploi, quelque soit l'endroit où nous opérons
- Consulter et apporter une réponse rapide aux préoccupations des parties intéressées
- Nous comporter avec honnêteté et intégrité dans toutes nos activités et relations avec les autres et refuser la corruption sous toutes ses formes
- Fixer des objectifs et des buts à atteindre pour améliorer notre performance et gestion en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, y compris le contrôle et la présentation des risques, de leurs impacts et de notre performance en toute transparence
- S'assurer que les ressources et compétences nécessaires soient disponibles pour atteindre nos engagements relatifs à la responsabilité sociale.

Employés

- Respecter les droits et la dignité de chaque employé, les traiter équitablement et sans aucune discrimination, en promouvant l'égalité des chances et la diversité
- Reconnaître les contributions individuelles et d'équipe de l'employé puis le récompenser de manière adéquate et encourager le travail d'équipe et le partage des connaissances à travers l'organisation
- Consulter et inclure nos employés et leurs représentants en ce qui concerne la liberté d'association et le droit à la négociation collective

Communautés Locales

- Respecter les droits des personnes autochtones dans tous les pays où nous exerçons nos activités et obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
- Contribuer au développement économique et social et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.
- Accompagner les communautés locales dans leurs programmes, quelque soit l'endroit où nous exerçons nos activités, en consultation avec le gouvernement local, le public et les parties intéressées
- Déterminer et prendre en charge les impacts potentiels de nos activités, négatifs ou positifs, aux stades appropriés des opérations en déterminant des objectifs et des cibles pour améliorer notre gestion de la responsabilité sociale et notre performance, pour réduire et atténuer les risques et impacts
- Protéger et encourager l'héritage culturel

Droits de l'homme

- Respecter et apporter notre support aux normes relatives aux droits de l'homme reconnues internationalement quelque soit l'endroit où nous exerçons nos activités et chercher à nous assurer de ne pas être complices dans les violations des droits de l'homme, conformément aux principes directeurs des Nations Unies en matière d'entreprise et des droits de l'homme
- Identifier, évaluer, éviter ou gérer les risques relatifs aux droits de l'homme dans notre sphère d'influence et nos activités, en travaillant pour les éviter ou les atténuer
- Maintenir une tolérance zéro envers toutes les formes d'esclavage moderne et ne pas être complices dans le domaine du travail forcé, obligatoire, dans le travail des enfants ou dans toute forme de trafic d'êtres humains.
- Donner des formations à nos employés et les sensibiliser activement aux questions des droits de l'homme
- Nous assurer que des mécanismes appropriés et accessibles soient en place pour que ceux qui sont affectés par nos activités puissent formuler des plaintes et qu'elles puissent être traitées



Fournisseurs

- S'assurer que nos entrepreneurs et nos fournisseurs soient informés et où cela est nécessaire, travailler avec eux pour qu'ils se conforment à nos principes, politiques et normes d'entreprise
- Utiliser notre influence et nos compétences avec nos partenaires afin de promouvoir des normes élevées

La responsabilité de la conformité avec la politique et les normes en matière de RSE du groupe Cairn incombe au directeur général, aux directeurs, aux responsables et à leurs équipes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Thomson".

Simon Thomson
Directeur Général

Date d'entrée en Vigueur : Octobre 2020 – Octobre 2021